



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 103264

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la sécurité des entreprises de bijouterie, horlogerie, joaillerie, orfèvrerie et sertissage. Chaque année, au plan national, près de 150 agressions contre leurs points de vente sont constatées avec une violence croissante et représentant près de 61 millions d'euros de pertes de collections et des milliers de jours d'arrêt maladie. Par conséquent, il lui demande s'il ne conviendrait pas d'étendre à ces entreprises les dispositions du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 relatif à l'aide à la sécurité des débits de tabac.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103264

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9280